

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST DENIS DE LA REUNION - 9741 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/11/2025 - B2025/011955 - 2021 B 00278 - 894 206
341 - a.t. CONSEILS

SAS A.T CONSEILS
29 RUE DES LAURIERS
97400 SAINT DENIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012022 et clos le 31122022 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SIE Saint-Denis Ouest
1 rue Champ-Fleuri
CS 91013
97477 SAINT DENIS CEDEX 9

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION SAS A.T CONSEILS
29 RUE DES LAURIERS

Identification du destinataire
97400 SAINT DENIS

Insp. IFU

N° dossier

89420634100014

N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Services fournis principalement aux entrep
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable au taux de 15 % Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) 5 908

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables au taux de 0 % Plus-values exonérées art. 238 quinquièmes

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☒ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Sociétés d'investissement immobilier cotées ☐ Sociétés d'investissement immobilier cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)

D IMPUTATIONS (cf. notice) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés en afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'annexe n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

ECF ☐ Désignation du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐
Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : FIDUCIA CONSEIL EXPERTISE OI 25 RUE DU BUTOR
RESIDENCE ANTOINE ROUSSIN 97400 SAINT-DENIS

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément

A SAINT DENIS

le 28032023

Signature et qualité du déclarant

TIREL AUDREY

PRESIDENTE

100

THE FUTURE

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 R - SD

Elaboration de l'entreprise
El Date de clôture de l'exercice

SASA TOURS

2010

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU BIEN IMMOBILISÉ

ADRESSE DES ADONNÉS IMMOBILISÉS

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS

Montant des rémunérations des dirigeants et des salariés des entreprises placées sous le régime simplifié d'imposition
et des rémunérations des dirigeants et des salariés des entreprises placées sous le régime simplifié d'imposition
et des rémunérations des dirigeants et des salariés des entreprises placées sous le régime simplifié d'imposition

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)

(voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 0 %

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater)

Taux de 19 %

1.1.1. Montant des rémunérations des dirigeants et des salariés des entreprises placées sous le régime simplifié d'imposition

1.1.2. Montant des rémunérations des dirigeants et des salariés des entreprises placées sous le régime simplifié d'imposition

1.1.3. Montant des rémunérations des dirigeants et des salariés des entreprises placées sous le régime simplifié d'imposition

1.1.4. Montant des rémunérations des dirigeants et des salariés des entreprises placées sous le régime simplifié d'imposition

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements effectués par les entreprises placées sous le régime simplifié d'imposition
et perçus au titre de l'exercice

Nombre de dons, versements ou totaux effectués par les entreprises placées sous le régime simplifié d'imposition

①

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2023

Désignation de l'entreprise SAS AT CONSEILS		29 RUE DES LAURIERS		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		97400 SAINT DENIS			
SIRET		8 9 4 2 0 6 3 4 1 0 0 0 1 4			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *	
		11			
		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	750	750
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	070	491	491
		072	074		6 095
	Valeurs mobilières de placement	080	082		173
	Disponibilités	084	086	2 391	2 391
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	3 632	6 268
	Total général (I + II)	110	112	3 632	6 268
PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
		1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	500	500	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132			
	Report à nouveau	134	3 291		
	Résultat de l'exercice	136	(6 076)	3 291	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	(2 284)	3 791	
Total II		154			
DETTE (4)	Provisions pour risques et charges	156		160	
	Emprunts et dettes assimilées	164			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166	1 159	434	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	172	4 757	1 883	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 1 370)	174			
	Produits constatés d'avance	176	5 916	2 476	
Total III	176	5 916	2 476		
Total général (I + II + III)		180	3 632	6 268	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A.T CONSEILS		Néant ☐								
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122022	Exercice N-1 clos le 31122021							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210								
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214								
		217		218	26 894							
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222								
	Production immobilisée *			224								
	Subventions d'exploitation reçues			226								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Autres produits			230	16							
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	26 910							
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234								
	Variation de stock (marchandises) *			236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240								
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	12 992							
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	240							
	Rémunérations du personnel *			250	19 480							
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	162							
	Dotations aux amortissements *			254								
	Dotations aux provisions			256								
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259		262	183							
	Total des charges d'exploitation (II)			264	33 057							
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(6 147)							
	Produits financiers (III)			280								
	Produits exceptionnels (IV)			290	304							
	Charges financières (V)			294								
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }	347		300	233							
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306								
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(6 076)							
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312								
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318								
Réintégrations	Provisions non déductibles *			322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324								
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cds d'associés 247 écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248 167	247		330								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	249		251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999								
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997								
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 Zone de revitalisation rurales (44. quinquies) 138 Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies) 991 Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies) 992 Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies) 993 ZFA NG (44 quaterdécies) 345 Investissements outre-mer 344 Zones de réstructuration de la défense (44 terdécies) 127 Zone franche urbaine (44 octies A) 987 Dédution exceptionnelle (art 39 décies) 655 Dédution exceptionnelle simulateur de conduite 641 Créance due au report en arrière du déficit 346 Dédution exceptionnelle (art 39 décies A) 643 Dédution exceptionnelle (art 39 décies B) 645 Dédution exceptionnelle (art 39 décies C) 647 Dédution exceptionnelle (art 39 décies D) 648 Dédutions exceptionnelles (art. 39 décies E) 990 Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs Bénéfice col. 1 352 Déficit col. 2 354 5 908	986	989	138	991	992	993	655	641	352	354	5 908
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 Basins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies) 991 Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies) 992 Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies) 993 ZFA NG (44 quaterdécies) 345 Investissements outre-mer 344 Zones de réstructuration de la défense (44 terdécies) 127 Zone franche urbaine (44 octies A) 987 Dédution exceptionnelle (art 39 décies) 655 Dédution exceptionnelle simulateur de conduite 641 Créance due au report en arrière du déficit 346 Dédution exceptionnelle (art 39 décies A) 643 Dédution exceptionnelle (art 39 décies B) 645 Dédution exceptionnelle (art 39 décies C) 647 Dédution exceptionnelle (art 39 décies D) 648 Dédutions exceptionnelles (art. 39 décies E) 990 Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs Bénéfice col. 1 352 Déficit col. 2 354 5 908	981	991	992	993	655	641	352	354	5 908		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 Basins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies) 991 Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies) 992 Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies) 993 ZFA NG (44 quaterdécies) 345 Investissements outre-mer 344 Zones de réstructuration de la défense (44 terdécies) 127 Zone franche urbaine (44 octies A) 987 Dédution exceptionnelle (art 39 décies) 655 Dédution exceptionnelle simulateur de conduite 641 Créance due au report en arrière du déficit 346 Dédution exceptionnelle (art 39 décies A) 643 Dédution exceptionnelle (art 39 décies B) 645 Dédution exceptionnelle (art 39 décies C) 647 Dédution exceptionnelle (art 39 décies D) 648 Dédutions exceptionnelles (art. 39 décies E) 990 Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs Bénéfice col. 1 352 Déficit col. 2 354 5 908	981	991	992	993	655	641	352	354	5 908		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 Basins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies) 991 Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies) 992 Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies) 993 ZFA NG (44 quaterdécies) 345 Investissements outre-mer 344 Zones de réstructuration de la défense (44 terdécies) 127 Zone franche urbaine (44 octies A) 987 Dédution exceptionnelle (art 39 décies) 655 Dédution exceptionnelle simulateur de conduite 641 Créance due au report en arrière du déficit 346 Dédution exceptionnelle (art 39 décies A) 643 Dédution exceptionnelle (art 39 décies B) 645 Dédution exceptionnelle (art 39 décies C) 647 Dédution exceptionnelle (art 39 décies D) 648 Dédutions exceptionnelles (art. 39 décies E) 990 Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs Bénéfice col. 1 352 Déficit col. 2 354 5 908	981	991	992	993	655	641	352	354	5 908		
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356							
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360								
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 370 Déficit col. 2 372 5 908				370	372							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2022

Libellé	Montant
AMD-Amendes et pénalités	167
Totalisation	167

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS A.T CONSEILS										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490		492		494		496													
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570		572		574		576													
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A.T CONSEILS**Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2022

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.T CONSEILS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		26 894
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		26 894
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		16
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		16
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		2 435
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		10 558
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		183
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		13 175
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	13 735
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)			117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 89420634100014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.T CONSEILS

ADRESSE (voie) 29 RUE DES LAURIERS

CODE POSTAL 97400

VILLE SAINT DENIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique TIREL Prénom(s) Audrey Annick
Nom marital TIREL % de détention 95,00 Nb de parts ou actions 95
Naissance : Date 06071979 N° département 974 Commune SAINT DENIS Pays FRANCE
Adresse : N° 29 Voie Rue des Lauriers
Code postal 97400 Commune ST DENIS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)☒ 1
☐ 0(1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET

89420634100014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AT CONSEILS

ADRESSE (voie) 29 RUE DES LAURIERS

CODE POSTAL 97400

VILLE

SAINT DENIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

A.T CONSEILS
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 500 €
29 rue des Lauriers
97400 SAINT-DENIS (LA RÉUNION)
894 206 341 00014 RCS SAINT-DENIS

Je soussigné, Audrey Tirel, agissant en ma qualité de Président de la Société, décide d'arrêter les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, constitués du compte de résultat, du bilan et des annexes aux comptes annuels faisant ressortir un résultat net de 5908 euros,

décide de les soumettre ainsi arrêtés à l'approbation des associés,

décide de soumettre aux associés l'affectation suivante du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Origine du résultat à affecter (en euros)	
Résultat net de l'exercice	5 908 euros
Report à nouveau antérieur	3 291 euros
Total à affecter	9 199 euros
Affectation proposée (en euros)	
Réserve légale	-
Dividende	-
Report à nouveau	9 199 euros
Total	9 199 euros

décide en conséquence d'affecter le résultat au report à nouveau sans versement de dividendes.

Le 29 03 2023, A Saint-Denis

Audrey TIREL

Président



certifié conforme

